



LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Octobre 2014 n°64

Compte rendu CAPL Mouvement de Mutation complémentaire Catégorie C Jeudi 9 Octobre 2014

Cette CAPL est réunie pour étudier le mouvement de 1^{ère} affectation de la liste complémentaire du concours commun de catégorie C.

Séance le 9 octobre 2014 pour une installation au 1^{er} octobre 2014... Situation inédite !

Le Président ouvre la séance à 9 h 30.

Il n'y a pas de déclaration liminaire.

Le président lit le mouvement faisant part des affectations locales :

- 1 agent à la trésorerie de Marcigny
- 1 agent à la trésorerie de la Roche Vineuse
- 1 agent à la Direction – service des ressources humaines
- 1 agent à la trésorerie de Pierre de Bresse

Et des mesures de gestion :

- 1 agent à la Direction – service autres opérations de l'Etat
- 1 agent au SIP-SIE d'Autun à la disposition du Chef de service.

Le vote

Parité administrative et FO : pour : 6 +1

Solidaires : abstention : 2

CGT : contre : 3

Explication du vote : bien évidemment la CGT Finances Publiques 71 est satisfaite de l'arrivée de nouveaux collègues dans le département mais, par ce vote, nous déplorons le manque d'effectifs dans l'ensemble du département.

Le président répond qu'il ne peut pas faire mieux, que des contrôleurs ne résoudraient pas le problème car ils seraient à l'école en ce moment. Nous insistons sur la venue d'agents mais il ne peut rien faire de plus.

Questions diverses :

1/La CGT Finances Publiques 71 demande au Directeur s'il a pris des décisions suite au CTR du 30 septembre dernier sur **les horaires d'ouverture des services**.

Il n'a pas arrêté de position mais puisque la question est posée il faut y réfléchir. C'est souvent une demande des Chefs de service et même des agents. Donc si on peut faire quelque chose pour le 1^{er} janvier 2015 ou plus tard... Il faut contacter les responsables de service et faire un projet précise Mme Piva.

2/La CGT Finances Publiques 71 demande que soit connu le nombre d'effectifs d'inspecteurs et de contrôleurs au 1^{er} septembre 2014.

Réponse du président, appuyé par Mme Piva, les Contrôleurs sont inscrits sur le mouvement des C d'aujourd'hui et à la CAPL des inspecteurs sur le mouvement il y avait une projection des effectifs au 1^{er} septembre 2014.

3/La CGT Finances Publiques 71 relaie la demande de certains collègues amenés à participer à l'accueil des usagers à Chalon : le matériel obsolète est un frein pour l'accueil des contribuables. L'accueil étant notre vitrine...

Réponse du président : le matériel est sans cesse renouvelé. Ces renouvellements d'équipements seront à prévoir en 2015.

Le Directeur prend la parole pour nous faire part **des dégradations commises dans la nuit du 8 au 9 octobre 2014 par les « jeunes agriculteurs » pour un problème de directive sur les nitrates...**

Il reconnaît que des excellentes relations existent d'habitude avec le monde paysan. Il a été réveillé en pleine nuit par le Préfet et a tenté de contacter tous les chefs de service. 14 sites ont été touchés en Saône et Loire. Il appelle à la vigilance et regrette que les forces de l'ordre ne soient pas plus présentes. Il a demandé des patrouilles plus nombreuses.

La séance est levée.



Complément d'informations sur le mouvement

Concernant le projet de mouvement de 1^{ère} affectation de la liste complémentaire du concours commun, la situation des effectifs au 31/12/2014 fait ressortir un déficit de 945,1 agents.

Dans la filière Gestion Publique ce sont 320,4 emplois qui sont vacants et 624,7 dans la Filière Fiscale.

Dans la filière Gestion Publique ce sont 99 directions sur 125 qui sont en sous effectif et 123 sur 137 directions dans la Filière Fiscale.

Certaines directions font apparaître des sous effectifs supérieurs à 10 voir 20 agents.

Comment faire fonctionner les services dans ces conditions ? Sous-effectifs de près de 1000 agents C, suppressions d'emplois de plus de 30 000 agents depuis 2002...

Ce sont des pans entiers de missions qui sont abandonnés : fusions des secteurs d'assiettes, fusions des IFU, fermetures de services au public une demi-journée par semaine, fermetures des trésoreries au public lorsque les effectifs du poste ne sont pas suffisants et ce n'est qu'un début.

Cette année encore le constat est flagrant : **le volume de recrutement dans la catégorie C est largement insuffisant** et malgré cela l'administration n'appelle pas la totalité de la liste complémentaire.

Suite aux nombreuses interventions et actions des élus en CAP, en lien avec les personnels, l'administration a annoncé l'appel d'une partie de la liste complémentaire.

Cet appel s'est fait **en trois temps** :

- une première annonce en mai de l'appel de 500 agents ;
- une nouvelle annonce de 220 le 22 juillet ;
- et enfin 187 le 30 juillet...

mettant les lauréats dans un état de stress permanent.

Pour la CGT ce n'est pas satisfaisant car 112 lauréats du concours restent sur le carreau alors que la situation des effectifs permettait le recrutement de la totalité de la liste complémentaire.

La CGT Finances publique réaffirme que l'administration doit recruter à hauteur des besoins et ce dès le mois de juin quand la situation des effectifs le justifie, pourvoir les postes vacants et créer des postes pour le fonctionnement des services et pour que les agents effectuent leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Si l'installation des stagiaires se faisait en une seule fois, au mois de juin, cela éviterait également que des agents de la liste principale soient lésés dans leur affectation par des lauréats installés en octobre.

La CGT réaffirme son attachement au principe d'égalité de traitement entre les lauréats d'un même concours. Nous dénonçons l'affectation d'office de 120 lauréats du concours qui viendra encore compliquer une installation déjà difficile. En effet, comment comprendre cette obstination de l'administration à appeler les collègues à se présenter dans leur direction d'affectation provisoire dès le 1^{er} octobre ; ce qui les met en difficulté.

Les collègues qui suivront leur scolarité début janvier devraient bénéficier de 5 jours d'autorisation d'absence comme cela se pratique habituellement pour leur permettre d'effectuer les démarches nécessaires à leur 1^{ère} installation avant de prendre leur poste, ce qui n'est visiblement pas le cas dans toutes les directions. Ceux, débutant leur scolarité le 6 octobre, bénéficieront de 5 jours d'autorisations d'absences à l'issue de leur formation, mais devraient comme cela se pratique habituellement entrer directement en formation à l'ENFiP, ce qui n'est pas le cas non plus.

Pour la CGT finances publiques, il n'y a pas d'ambiguïté : les lauréats du concours doivent effectuer leur formation initiale de 6 semaines et bénéficier d'une semaine d'autorisation d'absence avant de rejoindre leur poste d'affectation.

Ce dispositif a pour vertu de donner un aperçu des différentes tâches dévolues à un agent administratif et d'avoir une connaissance de leur environnement administratif, tout en leur permettant de rechercher en parallèle un logement.

Pour cette promotion ce n'est pas le cas et nous le déplorons fortement.

Dans l'immédiat, et c'est loin de réparer le préjudice subi par l'ensemble des agents, nous demandons à la direction générale d'accorder à l'ensemble des collègues, s'installant directement dans leur direction d'affectation, une autorisation d'absence à concurrence de 5 jours soit du 2 au 8 octobre inclus (ce qui ne doit pas laisser lieu à interprétation par les directions locales).

Concernant la rémunération nous dénonçons vivement l'abandon de la possibilité de demander une avance sur la première paye.

Concernant les indemnités de stages nous dénonçons fermement l'alignement des remboursements de frais sur le moins bien faisant à savoir ce qui se pratiquait à l'ex-Trésor, qui ne permet même pas aux agents de rentrer dans leurs frais.

A la DGFIP, les formations initiales et continues, sont paralysées par l'obsession de la réduction de la dépense et de l'emploi publics et privilégient le court terme à l'adaptation aux évolutions de fond.

Les métiers de la DGFIP sont de plus en plus complexes et les processus de travail ont considérablement évolué, c'est pourquoi la CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Pour les AAFIP, nous demandons, l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs. Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, la formation est dispensée sur le lieu de travail par les collègues. Dans les services, la situation des effectifs est catastrophique, les titulaires sont écrasés sous les tâches et souffrent des sous effectifs. Comment dans ces conditions assurer une formation de qualité ?

La question du logement est toujours aussi problématique sur l'ensemble du territoire. Les prix exorbitants du marché locatif précarisent encore plus les conditions de vie des agents C.

Il est urgent de développer le parc des logements sociaux et d'en faciliter l'accès aux catégories les plus fragiles.

L'« ambition » ministérielle d'un parc de 10 000 logements sociaux en région parisienne et de 500 en province est loin de répondre aux besoins.

La grande majorité, affectée en Région Ile de France n'a pas le temps de trouver un logement. Les correspondants sociaux de certaines directions leur indiquent même qu'il n'y a pas de place dans les foyers et les redirigent vers les bailleurs privés.

Nous exigeons qu'à l'avenir, l'administration mette tout en oeuvre pour accueillir dans de bonnes conditions les lauréats du concours.

